

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

| | |
|--|---|
| <p>DELIBERATION N° : 20170712_14</p> <p>OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à la MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA) Approbation de l'avenant N°1</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">25 JUIL. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 7 Votants : 35 Abstention : 0 Exprimés : 35</p> | <p>L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla</p> <p>Représentés YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p> |
| <p>Le Maire</p>  <p>Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e) Inelda BAUSSILLON</p> | <p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p> |

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_57 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28

Représentés : 7

Pour : 35

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1er.

ATTRIBUE à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS une subvention complémentaire d'un montant de 62 500,00 €, dont 2 500,00 € au titre de la politique de la ville pour les projets « *Conseil citoyen* » et « *Fonds de Participation des habitants* ».

Article 2.-

APPROUVE l'attribution des aides en nature complémentaires suivantes.

- sécurité (malveillance et incendie) et gardiennage dans la limite maximale de 26 000 € ;
- poste de secours dans la limite maximale de 6 600,00 € ;
- location grue mobile dans la limite maximale de 4 000 € ;
- location de nacelle dans la limite maximale de 750 €.

Article 3.-

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

25 JUIL. 2017



Inelda BAUSSILLON